



Question droit civil suite succession

Par **sandrine**, le **30/11/2009 à 14:29**

Bonjour, dans le cadre d'une succession: mon papa est décédé, je deviens propriétaire à 100% du logement (car maman décédée et fille unique) mais la copine de mon papa (avec qui il vivait , non pacse et non marié) reste dans ce logement , comment et quand puis je lui dire de partir ? car je souhaite vendre ou louer ce bien . de plus elle souhaite emporter un grand nombre de chose qui ne sont pas à elle (car j'ai fais établir un constat d'huissier , mais qui est incomplet) peut elle les prendre ?? ou faut 'il qu'elle en justifie la propriété ?? et si elle fait des attestations sur l'honneur , peut elle emmener ces biens ?? MERci car je suis une galère pas possible, et j'ai du mal à trouver des réponses.